

166<sup>e</sup> VENTE  
DES VINS DES  **HOSPICES  
DE BEAUNE**

QUESTIONS FRÉQUENTES

BEAUNE | 15 NOVEMBRE 2026

Sotheby's ESTD 1744 Wine

# LE DOMAINE DES HOSPICES DE BEAUNE

## L'HISTOIRE

Fondés en 1443 par le Chancelier du Duc de Bourgogne, les Hospices de Beaune ont d'abord pour vocations de soigner les pauvres et les plus démunis.

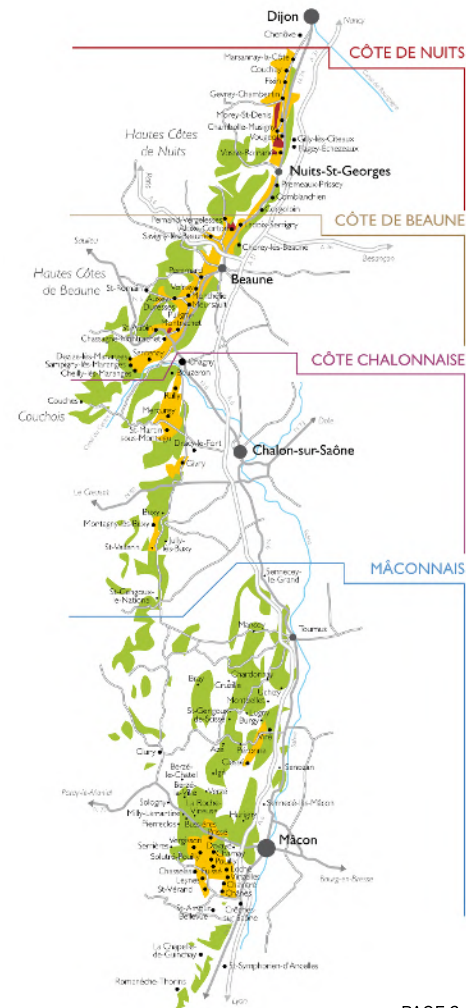
Nicolas Rolin, fondateur des Hospices de Beaune, fait de l'hôpital une institution permanente en le dotant de vignes, en le libérant de tous impôts et en le dotant d'un chef d'oeuvre de l'art flamand, le Tryptique de Rogier van der Weyden.

Une longue tradition de donations et de legs successifs a permis à l'hôpital de constituer au fil des siècles un **important domaine viticole**.

## LE DOMAINE

- Aujourd'hui, il couvre plus de 60 hectares dont 80% sont classés en tant que **Grand Crus et Premiers Crus**.
- Sur ces 60 hectares, environ 50 sont cultivés avec du **Pinot noir** pour les vins rouges.
- 10 hectares sont plantés en **Chardonnay** pour les blancs.
- Une vaste majorité des parcelles sont localisées sur la **Côte de Beaune** et la **Côte de Nuits**, d'autres parcelles sont localisées à **Chablis** dans le Nord de la Bourgogne, à **Pouilly-Fuissé** et dans le Mâconnais.

Pendant des siècles, le Domaine a évolué et s'est adapté aux pratiques modernes et respectueuses de l'environnement. L'ensemble du Domaine viticole est désormais certifié en **viticulture biologique**.



# EN SAVOIR PLUS SUR LA VENTE

Participer à la Vente des Vins des Hospices de Beaune est une occasion unique d'acquérir un vin de Bourgogne d'exception tout en contribuant à l'œuvre des Hospices de Beaune et en soutenant les collectivités locales.

## LA VENTE

Chaque année, **la vendange des vignes des Hospices de Beaune est mise aux enchères**. Le produit de la vente est consacré à l'amélioration des structures de soins de l'hôpital ainsi qu'à la conservation du musée de l'Hôtel-Dieu. Les fonds récoltés permettent l'adaptation et les investissements nécessaires pour offrir les meilleurs soins possibles aux patients.

Évènement annuel majeur dans toute la Bourgogne et plus largement dans le monde du vin, la Vente des Vins des Hospices de Beaune s'inscrit dans un week-end de festivités, rythmé par des spectacles de rue, des défilés folkloriques, des dégustations exceptionnelles ou des visites de caves.

## VIN EN PRIMEUR

Le vin est vendu en primeur : les raisins récoltés sont fraîchement vinifiés et prêts à être élevés. Le vin est vendu en fûts de **228 litres** (appelés pièces). Après la vente, l'acheteur doit confier les pièces à un négociant-éleveur bourguignon pour l'élevage. 18 à 24 mois plus tard, le vin est prêt à être mis en bouteille et expédié.

## LA PIÈCE DE CHARITÉ

Lors de la vente aux enchères, un fût spécial, appelé **la Pièce de Charité**, est vendu séparément au profit d'une ou plusieurs associations caritatives représentées par une ou plusieurs célébrités issues des arts ou du spectacle.

En 2025, €400,000 ont été collectés en faveur des associations **EHCO** et **l'Institut Robert-Debré du Cerveau de l'Enfant**.



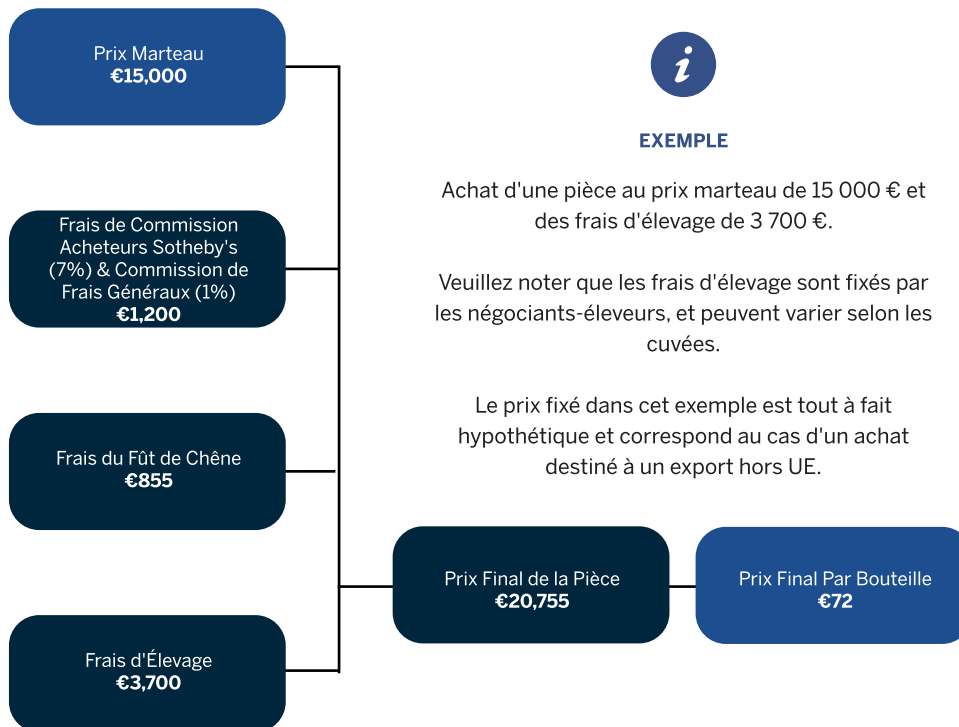
# EXPLICATION DES COÛTS

La structure de cette vente unique une structure de coût légèrement différente des autres vente aux enchères du département vins. En plus du Prix Marteau, des frais additionnels doivent être pris en compte :

- Les frais de **Commission Acheteurs Sotheby's** et la **Commission de Frais Généraux**, fixés à 8% du prix marteau.
- Le prix du **fût de chêne** (tel qu'indiqué dans les conditions générales de vente).
- Le prix marteau, celui du fût de chêne et des frais Sotheby's sont soumis à une **TVA de 20%**.

Pour toute **exonération de TVA**, veuillez vous référer à la page 9 du document. La TVA reste applicable sur les frais du fût de chêne.

Des frais d'élevage seront facturés selon la cuvée choisie et l'éleveur désigné.



# COMMENT PARTICIPER À LA VENTE

## 1 SÉLECTION

Sélectionnez votre vin de Bourgogne en primeur parmi plus de 52 Cuvées différentes proposées à la vente chaque année:

- 34 vins rouges
- 18 vins blancs
- 2 Cuvées d'Eaux-de-vie Marc de Bourgogne et de Fine de Bourgogne

Explorez toutes les Cuvées, d'un Village abordable à une rare appellation Grand Cru, comme Corton, Mazis-Chambertin, Corton-Charlemagne ou Bâtard-Montrachet.

Une liste des Cuvées et leurs caractéristiques seront publiées sur notre site, ainsi que les notes de dégustation de Jeannie Cho Lee MW. Notre équipe de spécialistes se fera un plaisir de vous conseiller sur les vins proposés à la vente.

## 2 INSCRIPTIONS & ENCHÈRES

Il existe 4 modes d'enchère :

- en ligne
- par téléphone
- dans la salle
- en laissant un ordre écrit

Merci de bien vouloir contacter **[hospicesdebeaune@sothebys.com](mailto:hospicesdebeaune@sothebys.com)** avant la vente afin de finaliser votre inscription. Veuillez noter que les places dans la Grande Halle sont très limitées.

### FACULTÉ DE MULTIPLICATION

Chaque Cuvée vendue aux enchères est divisée en séries de plusieurs pièces. Avec la faculté de multiplication, lorsque l'acheteur achète le premier lot d'une série, il aura la possibilité d'acquérir **un ou plusieurs des lots restants, au même prix d'adjudication.**







### 3 ÉLEVAGE & PERSONNALISATION

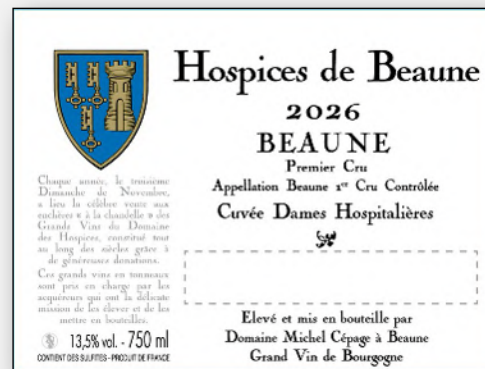
Après la vente aux enchères, votre pièce devra être élevée pendant 18 à 24 mois par un *négociant-éleveur* bourguignon.

Vous choisirez :

- le négociant à qui vous confierez l'élevage de votre vin
- le format des bouteilles
- la personnalisation des étiquettes avec la possibilité d'y apposer un nom, celui d'un club ou d'une entreprise, d'une institution. Le projet devra respecter quelques règles graphiques (texte en noir, police harmonieuse, respect de la zone de personnalisation) et doit être approuvé par la direction des Hospices Civils de Beaune avant impression.

### 4 EXPÉDITION & COLLECTE

Une fois mis en bouteille, votre vin peut être récupéré chez votre négociant en Bourgogne ou livré sur le lieu de votre choix.



# REMISES

Deux remises de 2% chacune peuvent être accordées par les Hospices Civils de Beaune sur le prix d'adjudication, sous certaines conditions.

- **Remise de 2% sur le Prix Marteau pour paiement anticipé** – si le paiement est effectué avant le 31 décembre 2026.
- **Remise de 2% sur le Prix Marteau pour enlèvement anticipé** – une deuxième remise de 2% est accordée si l'enlèvement de la pièce au chai des Hospices de Beaune a lieu avant le 31 janvier 2027 (ou le 28 février 2027 si les Hospices de Beaune en décident autrement - basé sur l'analyse du vin).

Ces remises vous seront faites directement par Sotheby's pour le compte des Hospices de Beaune, une fois la totalité de la facture réglée et les pièces récupérées.



# À QUEL RÉGIME DE TVA LE VIN EST-IL SOUMIS ?

La TVA est applicable sur la vente de biens et services, donc sur le prix total (Prix Marteau, frais acheteurs Sotheby's et prix des fûts) **au taux de 20%.**

## **VENTE EN SUSPENSION DE TVA : LE RÉGIME FISCAL SUSPENSIF À L'EXPORTATION OU RFSE**

Si les vins sont destinés à être livrés hors de France (pour export hors de l'UE ou livraison intracommunautaire pour les professionnels établis au sein de l'UE), une procédure de suspension de la TVA (dite RFSE) peut s'appliquer.

Un représentant fiscal chargé d'accomplir les formalités fiscales en votre nom peut être requis. Sotheby's peut vous accompagner et vous guider tout au long du processus.

Si l'option du régime RFSE est appliquée, l'ensemble des bouteilles devra être expédié hors de France au terme de l'élevage.

## **EXEMPTION DE TVA : PROCESSUS ÉTAPE PAR ÉTAPE**

- Sotheby's émet une facture incluant la TVA, pour vos archives
- Sotheby's vous envoie un formulaire vous permettant de confirmer :
  - Votre intention de placer les fûts sous le régime RFSE.
  - Votre choix de négociant-éleveur Bourguignon.
  - Votre représentant ou mandataire fiscal, si nécessaire. Il est courant que le négociant-éleveur en charge de vos vins soit en capacité d'accomplir la représentation fiscale si elle s'avère requise.
- Sotheby's vous adresse en retour une nouvelle facture pour règlement, sur laquelle le Prix Marteau ainsi que les frais acheteurs sont facturés hors taxe. La TVA à 20% reste applicable sur les fûts.





# RÉGIME D'EXONÉRATION DE TVA : LE PROCESSUS RFSE

Selon votre situation, différents scénarios peuvent s'appliquer.

| Acheteurs professionnels (B2B)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Acheteurs particuliers (B2C)                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉSIDENTS DE L'UE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | RÉSIDENTS HORS DE L'UE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | RÉSIDENTS DE L'UE                                                                                                                                                                   | RÉSIDENTS HORS DE L'UE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p>Les professionnels disposant d'un numéro de TVA intracommunautaire peuvent bénéficier du régime RFSE afin de ne pas être redevable de la TVA en France. Si le régime RFSE est appliqué, la TVA française ne sera pas facturée sur le Prix Marteau et sur les frais acheteurs ; la TVA à 20% reste cependant applicable sur les fûts.</p> <p>Un mandataire fiscal en France peut être requis si vous ne disposez pas d'un numéro de TVA en France. Le mandataire fiscal s'occupera des formalités administratives et douanières requises par le régime RFSE en votre nom.</p> <p>Toutes les bouteilles doivent être expédiées hors de France au terme de l'élevage. Les vins peuvent soit être exportés hors de l'Union Européenne, ou être livrés dans un autre état membre de l'Union Européenne en cas de livraison intracommunautaire.</p> <p><i>Article 262-I-1° du Code General des Impôts (Exportation)</i></p> <p><i>Article 262 Ter, I Code General des Impôts (Livraison Intracommunautaire)</i></p> | <p>Les professionnels établis hors de l'UE peuvent bénéficier du régime RFSE afin de ne pas être redevable de la TVA en France. Si le régime RFSE est appliqué, la TVA française ne sera pas facturée sur le Prix Marteau et sur les frais acheteurs ; la TVA à 20% reste cependant applicable sur les fûts.</p> <p>Un représentant fiscal en France peut être requis si vous ne disposez pas d'un numéro de TVA en France. Le représentant fiscal s'occupera des formalités administratives et douanières requises par le régime RFSE en votre nom.</p> <p>Toutes les bouteilles doivent être expédiées hors de l'Union Européenne au terme de l'élevage.</p> <p>Le représentant fiscal est responsable de la clôture du régime RFSE et vous assistera avec les formalités requises, y compris les déclarations de douane.</p> <p><i>Article 262-I-1° du Code General des Impôts (Exportation)</i></p> | <p>Pour les particuliers résidents au sein de l'Union Européenne, la TVA française à 20% sera facturée sur le Prix Marteau, les frais acheteurs ainsi que sur le prix des fûts.</p> | <p>Les particuliers résidents hors de l'Union Européennes qui ont l'intention d'exporter leurs vins hors de l'UE au terme de l'élevage peuvent bénéficier du régime RFSE afin de ne pas être redevable de la TVA en France.</p> <p>Si le régime RFSE est appliqué, la TVA française ne sera pas facturée sur le Prix Marteau et sur les frais acheteurs ; la TVA à 20% reste cependant applicable sur les fûts.</p> <p>Le négociant-éleveur Bourguignon en charge de l'élevage de votre vin doit disposer au préalable d'une autorisation RFSE. Le négociant-éleveur que vous aurez désigné se chargera des formalités administratives et douanières requises par le régime RFSE.</p> <p>Toutes les bouteilles doivent être expédiées hors de l'Union Européenne au terme de l'élevage.</p> <p><i>Article 262-I-1° du Code General des Impôts (Exportation)</i></p> |

# CONTACTS

Veuillez contacter

**hospicesdebeaune@sothebys.com**

pour toute question concernant la vente aux enchères.

Pour toute demande d'offre et d'inscription,

merci de contacter **bids.paris@sothebys.com**

**(+33 (0) 1 53 05 53 48)**



**Celian Ravel d'Estienne**

*Directeur des Ventes, Vins, France*

[celian.raveldestienne@sothebys.com](mailto:celian.raveldestienne@sothebys.com)

+33(0)1 53 05 53 95



**Tristan Roznowski**

*Chef de Projet Senior, Sotheby's Wine*

[tristan.roznowski@sothebys.com](mailto:tristan.roznowski@sothebys.com)

+33 (0)6 08 93 62 06

NUMÉRO DE VENTE PF2612



Chaque année, le troisième  
Dimanche de Novembre,  
a lieu la célèbre vente aux  
enchères « à la chandelle » des  
Grands Vins du Domaine  
des Hospices, constitué tout  
au long des siècles grâce à  
de généreuses donations.

Ces grands vins en tonneaux  
sont pris en charge par les  
acquéreurs qui ont la délicate  
mission de les élever et de les  
mettre en bouteilles.

Sotheby's ESTD  
1744